

ID: 084-258400654-20230119-DEC01_2023-DE

Département **VAUCLUSE**

SYNDICAT des EAUX DURANCE-VENTOUX

Siège: 29, Chemin du Pont - CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

DECISION du PRESIDENT

DECISION Nº 01-2023:

DECISION D'ESTER EN JUSTICE

Désignation d'un avocat

Affaire Monsieur David FERNANDES c/ Syndicat des Eaux Durance-Ventoux - Assignation devant le Tribunal judiciaire

d'Avignon

Le Président du SYNDICAT des EAUX DURANCE-VENTOUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-2;

VU la délibération n° 26-2020 du Comité syndical en date du 8 septembre 2020, donnant délégation à son Président, pour la durée du mandat, pour intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou défendre celuici dans les actions intentées contre lui, en demande comme en défense, en 1ère instance, appel ou cassation devant toutes juridictions et quel que soit le domaine du contentieux, y compris dans la mise en œuvre d'actions en référé;

CONSIDERANT l'assignation faite délivrée par Monsieur David FERNANDES à l'encontre du Syndicat devant le Tribunal judiciaire d'Avignon le 6 janvier 2023;

CONSIDERANT la nécessité pour le Syndicat de se faire représenter dans cette affaire ;

DECIDE

D'ESTER en justice pour défendre les intérêts du Syndicat devant toutes les instances intéressées dans le cadre de l'affaire susmentionnée.

DE DESIGNER le cabinet d'avocats AD & M, représenté par Maître Sonia ALLEGRET-DIMANCHE, avocat au barreau de Nîmes, 17, avenue Jean Jaurès 30 900 Nîmes, pour représenter le Syndicat,

CHEVAL BLA

DE CONCLURE avec Maître Sonia ALLEGRET-DIMANCHE la convention d'honoraires ci-jointe.

Cheval-Blanc, le 19 janvier 2023.

Certifié conforme au registre du Syndicat. UX DUR

Le Président,

erard DAUDET

DEC01-2023